

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin tenue le 20 avril 2021 à 19 h par visioconférence.

.....

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Miguel Morissette, président

M. Steve Trachy, vice-président

M^{me} Pascale Apold

M^{me} Jessica Corriveau

M^{me} Marie-Josée Fecteau

M^{me} Isabelle F. Gilbert

M^{me} Virginie Goulet

M^{me} Nathalie JD Poulin

M. Claude Lambert

M^{me} Mélanie Plante

M. Jean-Sébastien Poulin Lessard

M. Jean-Christophe Rodrigue – arrivé à 19 h 52

M. Julien Rodrigue

M^{me} Lisa Royer

M. Bobby St-Pierre

M^{me} Sonia Veilleux

EST ABSENT :

PERMANENCE :

M. Normand Lessard – directeur général

M. Fabien Giguère – directeur général adjoint

M^{me} Suzie Lucas – directrice générale adjointe

M^{me} Marie-Ève Dutil – directrice par intérim, Secrétariat général et services corporatifs

SONT INVITÉS :

M. Damien Giguère, directeur, Service des ressources matérielles

M. Pascal Lamontagne, directeur, Service des ressources humaines

M. Jérôme L'Heureux, directeur, Service des ressources informationnelles et organisationnelles

.....

CA-01-04-21 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

L'avis de convocation ayant été envoyé à tous les membres en respect des règlements et la majorité des membres étant présents, M. Miguel Morissette, président, déclare la réunion valablement constituée. La séance est ouverte à 19 h.

CA-02-04-21 RÉVISION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été préparé par M. Miguel Morissette, président, et M. Normand Lessard, directeur général, et rédigé par M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice par intérim, Secrétariat général et services corporatifs;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nathalie JD Poulin, administratrice

APPUYÉ par M^{me} Sonia Veilleux, administratrice

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé.

Adopté à l'unanimité

CA-03-04-21 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 31 MARS 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 mars 2021 a été remise à chaque membre du conseil d'administration dans les délais selon les Règles de fonctionnement du conseil d'administration, et que M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice par intérim, Secrétariat général et services corporatifs, est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Lisa Royer, administratrice
APPUYÉ par M. Claude Lambert, administrateur
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 mars 2021 soit accepté tel que préparé et rédigé par M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice par intérim, Secrétariat général et services corporatifs.

Adopté à l'unanimité

CA-04-04-21 NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE OU D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT la lettre de démission pour retraite déposée par le directeur général, M. Normand Lessard, au conseil d'administration lors de la séance régulière du 9 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général quittera ses fonctions le 18 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration a convenu de lancer un avis de concours pour nommer une nouvelle directrice générale ou un nouveau directeur général;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration a formé un comité de sélection et qu'il a mandaté la firme André Filion & Associés pour l'accompagner (résolution CA-18-02-21);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Mélanie Plante, administratrice
APPUYÉ par M. Steve Trachy, vice-président
ET RÉSOLU à l'unanimité des voix exprimées

QUE M. Fabien Giguère soit nommé au poste de directeur général du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin à compter du 19 août 2021;

QUE M. Miguel Morissette, président du conseil d'administration, soit mandaté de convenir du contrat de travail du directeur général et de le signer pour et au nom du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin.

En raison qu'elles sont des employés du CSSBE et conformément à la Loi sur l'instruction publique sur le processus d'embauche du directeur général, mesdames Marie-Josée Fecteau, Virginie Goulet, Nathalie JD Poulin, Lisa Royer et Sonia Veilleux demandent à ce que leur abstention soit consignée au procès-verbal.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5

CA-05-04-21 PROCESSUS POUR LE CONCOURS DE SÉLECTION AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE OU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA BEAUCE-ETCHEMIN

CONSIDÉRANT QUE le 20 avril 2021, M. Fabien Giguère a été nommé directeur général du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin à compter du 19 août 2021 (CA-04-04-21);

CONSIDÉRANT QUE M. Fabien Giguère occupe présentement le poste de directeur général adjoint et qu'à compter du 19 août 2021 ce poste sera à pourvoir;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions législatives et réglementaires en vigueur précisent que la responsabilité totale de la gestion de l'ensemble des programmes et des ressources de l'organisme pour l'ensemble des unités administratives, des établissements et des champs d'activités appartient à celui ou celle qui occupe le poste de la direction générale adjointe du CSSBE;

CONSIDÉRANT QUE la fonction d'une direction générale adjointe exige de hauts standards de gestion organisationnelle, administrative et pédagogique;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'instruction publique et le Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs (DG-01) dicte que le conseil d'administration doit procéder à la nomination d'un directeur général adjoint ou d'une directrice générale adjointe;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration doit s'assurer d'un délai adéquat pour effectuer la transition entre le directeur général adjoint actuel et celui ou celle qui occupera le poste à partir du 19 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration souhaite que cette nomination soit impartiale, objective et centrée sur la fonction;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Mélanie Plante, administratrice

APPUYÉ par M. Steve Trachy, vice-président

ET RÉSOLU à l'unanimité des voix exprimées

QUE M. Pascal Lamontagne, directeur du Service des ressources humaines, procède à l'affichage du poste à la Direction générale-adjointe;

QUE le conseil d'administration du CSSBE mandate la Firme André Filion et Associés pour l'accompagner dans le processus d'embauche d'une nouvelle direction générale adjointe;

QUE M. Miguel Morissette, président du conseil d'administration soit désigné comme personne à contacter afin de répondre aux demandes d'information concernant cet affichage de poste.

En raison qu'elles sont des employées du CSSBE et conformément à la Loi sur l'instruction publique sur le processus d'embauche de la directrice générale adjointe ou du directeur général adjoint, mesdames Marie-Josée Fecteau, Virginie Goulet, Nathalie JD Poulin, Lisa Royer et Sonia Veilleux demandent à ce que leur abstention soit consignée au procès-verbal.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5

CA-06-04-21 POLITIQUE RELATIVE À LA VÉRIFICATION INTERNE (DG-08)

ATTENDU QUE le centre de services scolaire doit se doter d'un comité de vérification comme stipulé dans la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE le conseil d'administration doit s'assurer de la gestion efficace et efficiente des ressources humaines, matérielles et financières dont dispose le centre de services scolaire;

IL EST PROPOSÉ par M. Steve Trachy, vice-président
APPUYÉ par M. Bobby St-Pierre, administrateur
ET RÉSOLU unanimement

QUE la politique relative à la vérification interne soit adoptée telle que présentée par le directeur général, M. Normand Lessard.

Adopté à l'unanimité

CA-07-04-21 NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration doit instaurer le comité des ressources humaines tel que stipulé à l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT QU'il y a une vacance suite au départ de M^{me} Nancy Mathieu;

CONSIDÉRANT la résolution CA-12.3-10-2020 qui indique que les membres du conseil d'administration intéressés à faire partie de ce comité doivent manifester leur intérêt;

IL EST PROPOSÉ par M. Miguel Morissette, président
APPUYÉ par M. Jean-Sébastien Poulin-Lessard, administrateur
ET RÉSOLU unanimement

DE nommer M^{me} Mélanie Plante pour siéger sur le comité des ressources humaines et que son mandat se terminera lors de la fin de son mandat comme administratrice du conseil d'administration.

Adopté à l'unanimité

CA-08-04-21 COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES – Programme de planification de la relève en gestion

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration doit adopter le Programme de planification de la relève en gestion;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Virginie Goulet, administratrice
APPUYÉ par M^{me} Lisa Royer, administratrice
ET RÉSOLU unanimement

Que le Programme de planification de la relève en gestion soit adopté tel que déposé par M^{me} Isabelle F. Gilbert.

Adopté à l'unanimité

CA-09-04-21 COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES – critères d'évaluation du directeur général

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines doit proposer au conseil d'administration du centre de services scolaire les critères d'évaluation du directeur général du centre de services scolaire ;

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de M. Normand Lessard, directeur général;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Pascale Apold, administratrice
APPUYÉ par M. Julien Rodrigue, administrateur
ET RÉSOLU unanimement

QUE le comité des ressources humaines reporte le dépôt de sa proposition concernant les critères d'évaluation du directeur général, à l'année 2021-2022.

Adopté à l'unanimité

CA-10-04-21 PLAN D'ALLOCATION DES RESSOURCES HUMAINES 2021-2022 - emplois du personnel de gestion des services administratifs - emplois du personnel de gestion des écoles - emplois du personnel de gestion des centres

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration doit adopter le Plan des ressources humaines 2021-2022;

IL EST PROPOSÉ par M. Miguel Morissette, président
APPUYÉ par M^{me} Lisa Royer, administratrice
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Plan d'allocation des ressources humaines 2021-2022 soit adopté tel que déposé par M. Fabien Giguère, directeur général adjoint.

Adopté à l'unanimité

À 19 h 52, M. Jean-Christophe Rodrigue se joint à la présente séance.

CA-11-04-21 PLAN D'ALLOCATION DES RESSOURCES HUMAINES 2021-2022 – personnel professionnel

CONSIDÉRANT que le Plan d'allocation des ressources humaines du personnel professionnel est établi au 1^{er} juillet 2021 à 127,02 postes;

IL EST PROPOSÉ par M. Claude Lambert, administrateur
APPUYÉ par M^{me} Marie-Josée Fecteau, administratrice
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Plan d'allocation des ressources humaines du personnel professionnel du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin, pour l'année 2021-2022, soit adopté tel que déposé et présenté par le directeur du Service des ressources humaines, M. Pascal Lamontagne.

Adopté à l'unanimité

CA-12-04-21 PLAN D'ALLOCATION DES RESSOURCES HUMAINES 2021-2022 – soutien technique, administratif et manuel

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'allocation des ressources humaines du personnel de soutien est établi au 1^{er} juillet 2021 à 280,5058 postes;

IL EST PROPOSÉ par M. Steve Trachy, vice-président
APPUYÉ par M. Claude Lambert, administrateur
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Plan d'allocation des ressources humaines du personnel de soutien du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin, pour l'année 2021-2022, soit adopté tel que déposé et présenté par le directeur du Service des ressources humaines, M. Pascal Lamontagne.

Adopté à l'unanimité

CA-13-04-21 POLITIQUE RELATIVE À LA GRATUITÉ SCOLAIRE ET AUX CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES POUVANT ÊTRE EXIGÉES DES PARENTS ET DES ÉLÈVES (SG-09)

CONSIDÉRANT QUE la Loi visant à préciser la portée du droit à la gratuité scolaire et à permettre l'encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées est en vigueur depuis le 7 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être exigées des parents et des élèves (SG-09) doit être actualisée;

CONSIDÉRANT QUE le comité de parents soutenu par le Secrétariat général et ses services corporatifs a élaboré cette dite politique et en fait une recommandation au conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nathalie JD Poulin, administratrice

APPUYÉ par M^{me} Sonia Veilleux, administratrice

ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil d'administration adopte la Politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être exigées des parents et des élèves (SG-09) telle que présentée par M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice par intérim, au Secrétariat général et ses services corporatifs.

Adopté à l'unanimité

CA-14-04-21 ENTENTE D'UTILISATION – Ville de Saint-Georges – CSSBE et polyvalente Saint-Georges – centre aquatique

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a annoncé l'octroi de fonds nécessaires à la construction d'un complexe multisport comprenant une piscine semi-olympique, un bassin récréatif, un gymnase double et quatre nouvelles classes à la polyvalente de Saint-Georges;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Georges versera au Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin un montant de SIX MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS (6 500 000,00 \$) pour la construction de la piscine et du bassin récréatif (espace aquatique);

CONSIDÉRANT QUE l'espace aquatique sera la propriété du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin, mais que sa gestion relèvera de la Ville selon les modalités prescrites au protocole d'entente pour l'espace aquatique entre les deux organisations;

CONSIDÉRANT QUE les parties doivent s'entendre sur les modalités d'utilisation de cet équipement sportif;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Sonia Veilleux, administratrice

APPUYÉ par M. Miguel Morissette, administrateur

ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil d'administration du CSSBE approuve le protocole d'entente entre le CSSBE et la Ville de Saint-Georges concernant la construction et l'utilisation de l'espace aquatique sur un immeuble du CSSBE situé au 2121, 119^e Rue à Saint-Georges (polyvalente de Saint-Georges), aux conditions dudit protocole d'entente joint à la présente résolution.

QUE le président de ce conseil, M. Miguel Morissette, et le directeur général du CSSBE, M. Normand Lessard, soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom du CSSBE, ledit protocole d'entente.

Adopté à l'unanimité

CA-15-04-21 ENTENTE ENTRE VILLE DE SAINT-GEORGES ET CSSBE – échange de services

CONSIDÉRANT QUE les deux parties désirent mettre à la disposition de la communauté georgienne et de la population étudiante sur le territoire de la municipalité leurs immeubles et leurs équipements respectifs afin de répondre aux besoins en matière de loisirs et d'activités sociales et culturelles;

CONSIDÉRANT QUE ledit protocole permet l'économie des ressources en évitant le dédoublement dans l'achat d'équipements en permettant une utilisation plus efficiente des immeubles existants pour l'organisation d'activités sportives et socioculturelles;

CONSIDÉRANT QUE les élèves du CSSBE fréquentant une école et un centre profiteront d'une grande accessibilité aux infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE les établissements scolaires profiteront d'une aide financière municipale dans l'amélioration de l'aménagement de leur cour d'école;

CONSIDÉRANT QU'en dehors des heures scolaires et parascolaires, la Ville de Saint-Georges pourra organiser des activités municipales dans les infrastructures scolaires;

CONSIDÉRANT QUE ce protocole d'entente est gagnant-gagnant pour nos élèves et les familles de nos élèves;

IL EST PROPOSÉ par M. Claude Lambert, administrateur

APPUYÉ par M^{me} Mélanie Plante, administratrice

ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil d'administration approuve le protocole d'entente entre le CSSBE et la Ville de Saint-Georges aux conditions dudit protocole d'entente joint à la présente résolution;

QUE le président de ce conseil, M. Miguel Morissette, et le directeur général du CSSBE, M. Normand Lessard, soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom du CSSBE, ledit protocole d'entente.

Adopté à l'unanimité

CA-16-04-21 AUTORISATION D'ALIÉNER DE GRÉ À GRÉ UN IMMEUBLE À LA VILLE DE SAINTE-MARIE EN ÉCHANGE D'UN LOT DU CSSBE (n° 5 392 730 du cadastre du Québec)

CONSIDÉRANT QUE le CSSBE s'apprête à construire une nouvelle école primaire à Sainte-Marie (Maribel 2.0);

CONSIDÉRANT QUE la construction de ce nouvel établissement d'enseignement nécessite l'acquisition d'un terrain à Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT QUE le CSSBE désire aliéner de gré à gré une partie du terrain de la polyvalente Benoît-Vachon (partie du lot numéro 6 002 569 du cadastre du Québec) à la Ville de Sainte-Marie, en échange duquel cette dernière offrira un terrain (lot numéro 5 392 730 du cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'une demande officielle d'autorisation ministérielle doit être déposée en vertu de l'article 8 du Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaire et d'acquérir un immeuble en vertu de l'article 272 de la Loi sur l'instruction publique;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Sonia Veilleux, administratrice

APPUYÉ par M^{me} Nathalie JD Poulin, administratrice

ET RÉSOLU majoritairement

QUE le CSSBE dépose une demande d'autorisation d'aliéner de gré à gré un immeuble à la Ville de Sainte-Marie, à savoir une partie du terrain de la Polyvalente Benoît-Vachon (partie du lot numéro 6 002 569 du cadastre du Québec), en échange duquel cette dernière lui offre une contrepartie autre que monétaire, à savoir un terrain (lot numéro 5 392 730 du cadastre du Québec), le tout afin de permettre la réalisation du projet de construction de la nouvelle école primaire;

QUE le directeur général du CSSBE, M. Normand Lessard, soit autorisé à signer, pour et au nom du CSSBE, les documents nécessaires à cette transaction immobilière.

Adopté à la majorité
POUR : 12
CONTRE : 3
ABSTENTION : 0

Il est à noter qu'à 20 h 44, M^{me} Marie-Josée Fecteau se retire pour le prochain point.

CA-17-04-21 PLAN D'ORGANISATION SCOLAIRE 2021-2022 – formation professionnelle

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration doit adopter le Plan d'organisation scolaire 2021-2022 de la formation professionnelle;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Jessica Corriveau, administratrice
APPUYÉ par M^{me} Sonia Veilleux administratrice
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Plan d'organisation scolaire de la formation professionnelle 2021-2022 soit adopté tel que déposé par la directrice du Service de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et aux entreprises, M^{me} Marie-Josée Fecteau.

Adopté à l'unanimité

À 20 h 45, M^{me} Marie-Josée Fecteau reprend son siège.

CA-18-04-21 PLAN D'ORGANISATION SCOLAIRE 2021-2022 – préscolaire et primaire

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration doit adopter le Plan d'organisation scolaire 2021-2022 préscolaire et primaire;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Lisa Royer, administratrice
APPUYÉ par M^{me} Pascale Apold, administratrice
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Plan d'organisation scolaire 2021-2022, concernant l'enseignement préscolaire et primaire incluant la clientèle EHDAA, soit adopté conformément au document déposé par M. Jérôme L'Heureux, directeur du Service des ressources informationnelles et organisationnelles.

Adopté à l'unanimité

CA-19-04-21 PLAN D'ORGANISATION SCOLAIRE 2021-2022 – secondaire

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration doit adopter le Plan d'organisation scolaire 2021-2022 du secondaire;

CONSIDÉRANT que le Plan d'organisation scolaire des écoles comporte 431,5673 postes en activités éducatives équivalents temps complet (ETC);

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Josée Fecteau, administratrice
APPUYÉ par M^{me} Sonia Veilleux, administratrice
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Plan d'organisation scolaire 2021-2022, concernant l'enseignement secondaire incluant la clientèle EHDAA, soit adopté conformément au document déposé par M. Jérôme L'Heureux, directeur du Service des ressources informationnelles et organisationnelles.

Adopté à l'unanimité

CA-20-04-21 CALENDRIER DES JOURS CHÔMÉS ET PAYÉS 2021-2022

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration doit adopter le calendrier des jours chômés et payés 2021-2022;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nathalie JD Poulin, administratrice
APPUYÉ par M. Steve Trachy, administrateur
ET RÉSOLU unanimement

QUE le calendrier des jours chômés et payés pour le personnel de soutien, professionnel et de gestion, tant au secteur des jeunes, de la formation professionnelle que de l'éducation des adultes, pour l'année scolaire 2021-2022, soit adopté tel que déposé par le directeur du Service des ressources humaines, M. Pascal Lamontagne.

Adopté à l'unanimité

CA-21-04-21 ACQUISITION DU CIRCUIT 475 – contrat de transport 33 – Autobus Landry Itée

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration doit approuver l'acquisition du circuit 475 par Autobus Landry Itée;

IL EST PROPOSÉ par M. Steve Trachy, administrateur
APPUYÉ par M. Jean-Christophe Rodrigue, administrateur
ET RÉSOLU unanimement

Que le conseil d'administration accepte l'acquisition du circuit 475 par Autobus Landry Itée conformément au document déposé par M. Jérôme L'Heureux, directeur du Service des ressources informationnelles et organisationnelles.

Adopté à l'unanimité

CA-22-04-21 CHANGEMENT D'ACTIONNAIRES – contrat de transport 07 – J.M. Champagne & Fils inc.

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration doit approuver le changement d'actionnaires, contrat de transport 07 de J.M. Champagne & Fils inc.;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nathalie JD Poulin, administratrice
APPUYÉ par M. Jean-Christophe Rodrigue, administrateur
ET RÉSOLU unanimement

QUE le changement d'actionnaires – contrat de transport 07 – J.M. Champagne & Fils inc. soit approuvé conformément au document déposé par M. Jérôme L'Heureux, directeur du Service des ressources informationnelles et organisationnelles.

Adopté à l'unanimité

CA-23-04-21 CHANGEMENT D'ACTIONNAIRES – contrat de transport 10 – Transport A. Gagnon & Fils inc.

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration doit approuver le changement d'actionnaires, contrat de transport 10 de Transport A. Gagnon & Fils inc.;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Lisa Royer, administratrice
APPUYÉ par M^{me} Sonia Veilleux, administratrice
ET RÉSOLU unanimement

QUE le changement d'actionnaires – contrat de transport 10 – Transport A. Gagnon & Fils inc. soit approuvé conformément aux documents déposés par M. Jérôme L'Heureux, directeur du Service des ressources informationnelles et organisationnelles.

Adopté à l'unanimité

CA-24-04-21 CHANGEMENT D'ACTIONNAIRES – contrat de transport 40 – Transport Marquis inc.

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration doit approuver le changement d'actionnaires, contrat de transport 40 de Transport Marquis inc.;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nathalie JD Poulin, administratrice
APPUYÉ par M^{me} Marie-Josée Fecteau, administratrice
ET RÉSOLU unanimement

QUE le changement d'actionnaires – contrat de transport 40 – Transport Marquis inc. soit approuvé conformément aux documents déposés par M. Jérôme L'Heureux, directeur du Service des ressources informationnelles et organisationnelles.

Adopté à l'unanimité

CA-25-04-21 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2021-2024

CONSIDÉRANT le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2024 déposé;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nathalie JD Poulin, administratrice
APPUYÉ par M^{me} Virginie Goulet, administratrice
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2024 soit adopté tel que déposé par M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice par intérim du secrétariat général et ses services corporatifs.

Adopté à l'unanimité

CA-26-04-21 ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2021-2022

CONSIDÉRANT la liste des actes d'établissement, pour les écoles et les centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle déposée;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Lisa Royer, administratrice
APPUYÉ par M^{me} Pascale Apold, administratrice
ET RÉSOLU unanimement

QUE les actes d'établissement, pour les écoles et les centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle, devant se prévaloir à compter du 1^{er} juillet 2021, soient adoptés selon la liste déposée par M^{me} Marie-Ève Dutil directrice par intérim du secrétariat général et ses services corporatifs.

Adopté à l'unanimité

CA-27-04-21 AUTORISATION RELATIVE À LA GESTION DES EAUX PLUVIALES DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE MULTISPORT – polyvalente de Saint-Georges

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), le ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MELCC) demande d'évaluer l'impact du projet de construction du complexe multisport à la polyvalente de Saint-Georges sur l'environnement;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Christophe Rodrigue, administrateur

APPUYÉ par M^{me} Nathalie JD Poulin, administratrice

ET RÉSOLU unanimement

QU'en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, et afin d'évaluer l'impact du projet sur l'environnement, que le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin :

- a) autorise la firme Les Services Exp inc. à soumettre la demande d'autorisation relative à la gestion des eaux pluviales dans le cadre du projet de construction d'un complexe multisport à la Polyvalente de Saint-Georges;
- b) s'engage à transmettre au ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MELCC), au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;
- c) s'engage à entretenir les pratiques de gestion optimale des eaux pluviales, notamment les bassins de rétention et les régulateurs de débit, qui seront installés dans le cadre du projet de construction d'un complexe multisport à la polyvalente de Saint-Georges, et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien de ces ouvrages.

Adopté à l'unanimité

CA-28-04-21 ACQUISITION D'UN IMMEUBLE EN VUE D'UN STATIONNEMENT - école Aquarelle de Saint-Georges

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration désire acquérir un immeuble en vue d'en faire un stationnement pour l'école Aquarelle de Saint-Georges;

IL EST PROPOSÉ par M. Claude Lambert, administrateur

APPUYÉ par M. Steve Trachy, vice-président

ET RÉSOLU unanimement

QUE le CSSBE procède à l'achat de la propriété sise au 375, 127^e Rue, Saint-Georges (lot 2 996 049), au montant de 186 500,00 \$ pour y construire un stationnement de 16 cases pour l'école Aquarelle de Saint-Georges;

QU'UNE demande soit acheminée au ministère de l'Éducation du Québec afin d'autoriser cette transaction immobilière;

QUE le directeur général du CSSBE, M. Normand Lessard, soit autorisé à signer, pour et au nom du CSSBE, les documents nécessaires à cette transaction immobilière.

Adopté à l'unanimité

CA-29-04-21 LISTE DES PROJETS À CARACTÈRE PHYSIQUE – travaux de construction

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration doit approuver la liste des projets en maintien des bâtiments, résorption du déficit de maintien et amélioration de l'accessibilité aux immeubles pour les personnes handicapées 2021-2022 - mesures 50621, 50622, 30850;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration doit approuver la liste des projets en réfection et transformation des bâtiments 2021-2022 – mesure 50624;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Josée Fecteau, administratrice

APPUYÉ par M. Julien Rodrigue, administrateur

ET RÉSOLU unanimement

QUE les listes de projets à caractère physique (travaux de construction), soient adoptées telles que présentées par le directeur du Service des ressources matérielles, M. Damien Giguère.

Adopté à l'unanimité

À 21 h 50, sur proposition de M^{me} Pascale Apold, administratrice, appuyée par M^{me} Mélanie Plante, administratrice, la séance est levée.

.....
Le directeur général, la directrice par intérim du Secrétariat général et services corporatifs et les invités ne siégeant pas comme membres du CA sont invités à quitter la réunion.
.....

HUIS CLOS

Miguel Morissette
Président du CA

Marie-Ève Dutil, directrice par intérim
Secrétariat général et services corporatifs